

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du
Conseil : 19 Novembre 2010

En exercice..... 23
Présents15
Pouvoirs5
Votants.....20.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le 3 Décembre, à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain DOUCHET - Maire.

Etaient présents : M. DOUCHET, Maire, Mme GUILLAUME, MM. DE SEQUEIRA, DELION, Mme LAKOMSKI, M SABATIER, Mme LENOBLE Maires-adjoints ; Melle FERNANDES, Mme DEVAUX, Mme DUFOUR, M HARDY, Mme LAVAL, M DOUCET, Mme HOUEVILLE, M DELPORTE, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M NÉRAUD mandataire M DOUCHET
M BEUQUE mandataire Mme LAKOMSKI
M JACQUES mandataire Mme DEVAUX
M TROJANI mandataire Mme LAVAL
Mme MIGUET mandataire Mme DUFOUR

Etaient absents : M LOIGEROT
M GILLET
M JULIENNE

Melle FERNANDES est élue Secrétaire.

M. DOUCHET ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2010 qui est adopté à l'unanimité.

Suite au départ d'Emmanuel ROGUE, il présente Mme Jeanne BERNARD, collaboratrice de cabinet chargée de la communication. Après 8 ans passés à la télévision en qualité de script pour les journaux télévisés, elle a souhaité suivre une licence professionnelle de communication des collectivités et associations. Elle a également collaboré à l'organisation de la dernière édition de la Caravane de Loire, au Conseil Général.

Le Conseil Municipal prend ensuite connaissance des décisions relevant de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégations du Maire), relatives à :

- La saisine du tribunal de police de Montargis dans le cadre d'un dépôt de plainte suite à une agression verbale dont a été victime un agent communal.
- Le dépôt de deux plaintes auprès de M le Procureur de la République et la constitution de partie civile pour deux infractions aux règles du Plan Local d'Urbanisme.
- A des remboursements par Groupama suite à des sinistres.
- La signature de l'avenant n°1 à l'acte d'engagement signé le 9 juin 2010 avec la Société Api Restauration pour la conservation des denrées alimentaires.

Le Conseil à l'unanimité :

AUTORISE le Maire, à signer les conventions à intervenir dans le cadre du projet de télétransmission des actes et délibérations soumis au contrôle de légalité.

DELEGUE à l'EPFL du Loiret le droit de préemption urbain sur les parcelles AH 2, 427 et 432, appartenant à M Legentilhomme en vue de la réalisation du projet d'aménagement d'une aire d'accueil touristique et artisanale ; et autorise le Maire à signer la convention de portage foncier pour une durée de 4 ans.

DEMANDE à la Communauté de Communes des 4 Vallées, qu'elle s'engage à compenser intégralement le préjudice financier subi par la commune de Dordives du fait de l'impossibilité de prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation qui lui sera versée, des recettes de la cotisation foncière des entreprises (C.F.E), de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E), et de tout autre produit généré par l'entreprise Bagot récemment implantée, n'ayant pu donner lieu, de ce fait à la perception de taxe professionnelle ou de compensation relais par la commune concernée antérieurement à l'instauration de la Fiscalité Professionnelles Unique (F.P.U), alors même que la commune de Dordives sur ses propres ressources a consenti un effort financier important sur son parc d'activités lors de l'implantation de l'entreprise Bagot. DEMANDE que cette compensation intégrale soit assurée par une dotation de solidarité communautaire conjointement, le cas échéant, avec la mise en œuvre de tout autre dispositif financier complémentaire qui s'avèrerait nécessaire.

AUTORISE le Maire, comme le prévoit la loi, à engager les dépenses d'investissement en 2011 avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

FIXE divers tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2011, concernant respectivement :

- Le droit de place au marché
- Le passage du camion outillage et du vendeur de pizzas
- La fête foraine
- Le cimetière
- Le prix de l'heure facturée à Hamoval pour l'entretien des espaces verts
- Les photocopies
- Les débits de boisson
- Les terrasses
- Les loyers
- Les locations de salle

RECONDUIT le taux de la taxe locale d'équipement pour 2011.

ADOpte la décision modificative n°1 au budget de la commune.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord avec la Fédération Nationale des Cours Musicaux Ruraux pour l'année 2011, concernant l'éducation musicale dans les écoles, et sollicite une aide financière auprès du Conseil Général.

SOLLICITE une aide du Conseil Général pour la réfection de la toiture et de la charpente de l'église de Dordives.

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide de la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une opération de souscription, et à signer tout document relatif au lancement de la campagne de mécénat pour la réfection de la toiture et de la charpente de l'église.

ACCORDE sa garantie à HAMOVAL pour le réaménagement de 5 contrats de prêt.

VOTE une subvention à l'Association Centre de Loisirs de Dordives pour faire face à la diminution de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales en 2010.

VOTE une subvention à l'association du Conseil Local des Parents d'élèves à l'occasion du cross des écoles.

VOTE une subvention à l'association du salon du livre du Montargois pour la prochaine édition du salon et à laquelle participeront les élèves de la commune.

S'ENGAGE à faire exécuter des travaux liés à la sécurité routière dans le cadre du versement du produit des amendes de police.

ADOPTE le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

ADOPTE le Plan Communal de Sauvegarde.

ACCEPTE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des 4 Vallées relatifs à la compétence logement et cadre de vie, pour la participation aux dispositifs Fonds d'Aide aux Jeunes et Fonds Unifié Logement.

DECIDE d'adhérer au Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre à compter de l'année 2011.

FIXE les tarifs de la billetterie du Musée du Verre et de ses Métiers, et de la boutique, pour l'année 2011.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général, au titre de l'aide aux salons et expositions artistiques, pour les prochaines expositions qui seront présentées au Musée du Verre et de ses Métiers : « Verticales », du 1^{er} mars au 22 mai 2011, et « Pyrex 90 ans de verrerie culinaire » du 18 juin au 27 novembre 2011.

M. le MAIRE communique ensuite les informations relatives :

- Aux travaux de la rue de César qui prennent du retard, et précise que le planning ne sera pas tenu. Il rappelle qu'une réunion d'information s'est déroulée le 27 novembre 2010 pour les riverains concernés par la seconde tranche.
- A l'avancement des travaux de construction des dix maisons de la résidence Allée Claude LEVI-STRAUSS, et de leur livraison en février 2011.
- A la signature de l'acte de cession des espaces communs des Hameaux de Saint Séverin le 9 décembre 2010.
- A l'achèvement des travaux de restauration du tableau de l'église, et de son accrochage définitif en présence de M le Conservateur des monuments historiques le 10 décembre 2010.
- A la signature le 10 décembre 2010 avec la Fondation du Patrimoine de la convention de souscription pour la campagne de mécénat destinée à la restauration de la toiture de l'église Saint Etienne de Dordives.

M DOUCHET donne connaissance de l'attribution de subventions, relatives :

- A l'aide financière de la Région Centre, d'un montant de 23 400 € pour l'aménagement d'un observatoire sur le site de Cercanceaux.
- A l'aide financière du Département, d'un montant de 8 191€ pour l'entretien des voies communales.

M DOUCHET fait également part des remerciements des enseignantes de l'école maternelle pour le séjour des enfants en classe de mer qui s'est déroulé en Vendée.

Melle FERNANDES en qualité d'élu correspondant à la sécurité routière fait part de la réunion d'information à laquelle elle a assisté, et de la mise à disposition des documents qui lui ont été remis, dans le bureau des élus.

Mme LENOBLE rappelle qu'une réflexion doit être menée pour donner un nom à la base de loisirs. M le Maire précise que cette affaire sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

TOUR DE TABLE :

- Mme DUFOUR rapporte les félicitations d'administrés qui ont été très satisfaits du travail des services techniques municipaux lors du déneigement des rues.
- M DOUCHET répond que la commune achète désormais le sel de déneigement en vrac, celui-ci n'est plus mélangé à du sable, ce qui augmente son efficacité, sans augmenter la dépense.
- Mme LAVAL fait part de sa satisfaction quant à la signature de l'acte de cession des espaces communs des Hameaux de Saint Séverin. Elle indique qu'un article sera adressé à la presse par le liquidateur de l'association syndicale à l'occasion de cette cession.

Elle demande si le règlement du lotissement est maintenu. M DELION lui répond que désormais c'est le règlement du Plan local d'urbanisme qui s'applique.

- M DELION demande que les séances du conseil municipal soient plus rapprochées.
- M SABATIER rappelle l'organisation du concert de musique classique le 12 décembre 2010 à l'église, il précise qu'une équipe de FR3 sera présente. Il fait part également de la participation de personnes domiciliées en Seine Marne aux manifestations culturelles de la commune.
- M DOUCHET répond que nos concerts sont de grande qualité, et déplore le manque de public en particulier Dordivois.
- Mme LENOBLE rappelle le mécontentement des riverains suite aux nuisances occasionnées par les feux provenant de l'entreprise Bagot.
- M DOUCHET précise qu'il a été rappelé à l'entreprise Bagot qu'elle devait se conformer à l'interdiction de faire des feux et que ceux-ci avaient cessé.
- Mme HOUDEVILLE indique que les rues, lors de l'épisode neigeux ont été bien dégagées, mais elle signale que les trottoirs n'ont pas été déneigés à certains endroits.
- M DOUCHET rappelle que chaque riverain doit faire preuve de civisme et rendre praticable le trottoir situé devant son habitation.
- Melle FERNANDES demande qu'un emplacement pour les déchets non naturels soit réalisé au cimetière de St Séverin. Mme LAVAL en qualité de vice-présidente de la commission environnement prend note de cette demande. M DOUCHET indique qu'un essai avec des containers mobiles sera fait.
- M DOUCET fait part de l'intensification de la circulation rue Hélène Galice et rue de la Croix Blanche, suite aux travaux de la rue de César. Il demande que soit installé un panneau stop, au croisement de ces deux rues.
- M DELION fait remarquer que l'implantation d'un panneau stop risque d'augmenter la vitesse, rue de la Croix Blanche. Il convient de mener une réflexion.
- M DOUCHET informe que cette année les illuminations de Noël ont été installées trop tôt, il précise qu'en 2011 dans le cadre du Développement Durable et celle de la réduction des coûts de notre facture d'électricité, elles seront posées vers le 10 décembre. Il fait également part de sa proposition de baisser de 5% les dépenses du budget communal de l'année 2011, compte tenu de la diminution prévisible des recettes.
- Il relate ensuite l'entretien qu'il a eu avec M Rambaud, Directeur du Centre Postal de Ferrières, au sujet de différentes réclamations concernant des dysfonctionnements dans la distribution du courrier, et du comportement de certains facteurs qui circulent sur les trottoirs et mettent en danger les riverains des habitations.
- Dans le cadre du projet d'agrandissement de la déchetterie par le SMIRTOM, il rappelle que la commune a pris en charge entièrement la construction de la déchetterie, aussi compte tenu de nos finances, il propose que la commune ne finance pas les travaux de prolongement de la voirie.

Le Conseil, unanime, réuni à huis clos :

AUTORISE le Maire, suite à la procédure, à signer l'acte d'incorporation dans le domaine communal de deux biens vacants et sans maître.

- ✓ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Le Maire,
Alain DOUCHET